



VILLE DE SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE

PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR POUR L'ANNÉE 2019

PRENEZ AVIS que, conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le trésorier déposera le rapport financier 2019 de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue et le rapport du vérificateur, lors de la séance ordinaire du conseil qui se tiendra par moyen technologique **à huis clos** le 14 avril 2020, à **17 h**.

Avis donné à Sainte-Anne-de-Bellevue, le 2 avril 2020.

Me Catherine Adam, OMA
Greffière